

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 5 décembre 2017 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

NOR : SSAP1734520A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1114-1 et R. 1114-1 à R. 1114-16 ;

Vu les avis de la Commission nationale d'agrément réunie le 22 novembre 2017,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est délivré pour cinq ans un agrément au niveau national des associations suivantes :

Association Huntington France (AHF) ;

Groupe de liaison et d'information post-polio (GLIP) ;

Association Lyme sans frontières ;

Association information névralgie pudendale douleurs pelvi-périnéale (AINP) ;

Association HTAP-France ;

Fédération nationale des aphasiques de France.

Art. 2. – Est renouvelé pour cinq ans à compter du 7 décembre 2017 l'agrément au niveau national de l'association suivante :

Association auto support et réduction des risques parmi les usagers et ex usagers de drogues (ASUD).

Est renouvelé pour cinq ans à compter du 6 février 2018 l'agrément au niveau national de l'association suivante :

Association les petits frères des pauvres.

Art. 3. – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 décembre 2017.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général de la santé :
La directrice de projet, cheffe de service par intérim,
L. BASSANO